

# MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale  
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Bureaux ouverts : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 & de 14 h 00 à 17 h 30  
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Nous, **Gilbert DARTOIS**, Maire de TINCQUES,

- **Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982** modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- **Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- **Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- **Vu la délibération n° 2011-04** du conseil municipal en date à TINCQUES du 7 avril 2011, décidant la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet

- **Vu la déclaration de vacance d'emploi** effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

- **Vu le certificat médical** attestant l'aptitude physique à l'emploi

**Considérant que le bon fonctionnement du service** implique le recrutement d'un agent d'entretien à temps non complet pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts,

- **Vu l'arrêté municipal** du 26 avril 2011 nommant **Monsieur Gilles SANTRÉ** adjoint technique territorial stagiaire de 2ème classe avec effet au 1er mai 2011

- **Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante**

## ARRETONS

► Article 1 Monsieur **Gilles SANTRÉ** (N.I.R 1 58 05 59 328 123 -85-), né le 10 mai 1958 à LAMBERSART (Nord), domicilié 4 rue Lefebvre au hameau de Tincquette à TINCQUES, est titularisé dans le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe.

► Article 2 Considérant que la période de stage accomplie est satisfaisante, la présente décision prendra effet à compter du 1er mai 2012.

**Monsieur Gilles SANTRÉ** est classé au 2ème échelon sans ancienneté, avec une rémunération basée sur l'indice brut 298, indice majoré 303.

► Article 3 Monsieur le Secrétaire de Mairie de la commune de TINCQUES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

⇒ Transmis au Représentant de l'Etat

⇒ Notifié à l'intéressé

Et dont ampliation sera adressée à :

⇒ Monsieur le Président du Centre de Gestion

⇒ Monsieur le Comptable assignataire de la collectivité

⇒ L' I.R.C.A.N.T.E.C

► Article 4 Monsieur le Maire de la commune de TINCQUES :

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

⇒ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

Arrêté rendu exécutoire le 3 mai 2012  
 après télétransmission en préfecture  
 du Pas-de-Calais le 2 mai 2012.  
**Gilbert DARTOIS**  
 Maire de TINCQUES

Fait à TINCQUES, le vingt huit avril deux mil douze sur deux pages.

LE MAIRE  
**Gilbert DARTOIS**



Notifié à l'intéressé le trente avril deux mil douze

L' AGENT  
**Gilles SANTRÉ**



Acte à classer		2012-03	
1	En préparation	2	En attente retour Préfecture
3	> AR regu <	4	Classé
Identifiant FAST : ASCL_2_2012-05-02T17-25-49.00 ( M151722231 ) Identifiant unique de l'acte : 062-216208207-20120428-2012-03-A1 ( Voir l'accusé de réception associé ) Objet de l'acte : Arrêté de titularisation (adjoint technique territorial de 2ème classe) Date de décision : 28/04/2012 Nature de l'acte : Arrêtés individuels Matière de l'acte : 4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.2. recrutement, nomination Acte : <u>Arrêté 2012-03.PDF</u>			
Prépare	Le 02/05/12 à 17:25	Par DARTOIS Gilbert	
Transmis	Le 02/05/12 à 17:25	Par DARTOIS Gilbert	
Accusé de réception	Le 02/05/12 à 17:33		

